

Université
de Lille 2022

Point d'étape Université de Lille-2022 GT RH EPE

Réunions

- 23 / 09 / 2020
- 30 / 09 / 2020
- 07 / 10 / 2020
- 21 / 10 / 2020
- 04 / 11 / 2020

Pilotage du GT : Chantal Figueredo (DGS IEP) et Georgette Dal (ULille)

Membres : Jean-Gabriel Contamin (doyen FSJPS), Nicolas Gallet (DGS ENSAP), Céline Hermant (directrice DRH ULille et autres personnes ressources selon le thème abordé), Bastien Liénard (pôle RH, Centrale Lille Institut)

Feuille de route telle que définie par le CoPro

- Définir un schéma directeur RH commun

Appropriation de cette feuille de route par le GT

- Définition, pour chaque grand processus RH (recrutements / carrières), des lieux de décision
- Détermination du bien commun en matière de RH, de politique sociale et de QVT

**Définition, pour chaque grand processus RH (recrutements, carrières),
des lieux de décision, selon les catégories et statuts des personnels**

Objectifs généraux retenus

- Faire émerger un **schéma commun EPE**
- **Simplifier** en raccourcissant les circuits de décisions (donc leur mise en œuvre) en évitant les **doubles niveaux** de décision quand cela n'offre pas de valeur ajoutée (*pour U Lille-2020 : affranchissement du BO régissant lieux de décisions*)
- **Sécuriser** les décisions et limiter les recours
- Garantir une **équité** de traitement
- Faire **converger** composantes et établissements-composantes, tout en tenant compte du fait que ces derniers conservent leur PMJ

En rouge les remarques lors de la présentation du CoPro.

Les niveaux de décision proposés ci-dessous ne préjugent pas du niveau auquel se situent les services d'appui (composante / établissement-composante / direction(s) EPE). Ces niveaux organisationnels seront précisés dans un second temps.

Enseignants et enseignants-chercheurs

Recrutements titulaires

Commun EPE

- [EC] Guide de constitution et de fonctionnement des comités de sélection (conseil scientifique : [vote délibératif](#))
- [EC] Dispense de qualification CNU ou de diplôme (assemblée du CS et du CFVU en formation restreinte : [vote délibératif](#))
- [EC] Mutations prioritaires (assemblée du CS et du CFVU en formation restreinte, sur rapports COS : [vote délibératif](#))

Composantes et établissements-composantes sans intervention conseil central EPE

- [EC] Architecture et composition nominative des COS (y inclus mbres internationaux) (conseils niveau 1 : [vote délibératif](#))
- [C] Définition profils second degré ; composition commission de recrutement (conseils niveau 1 : [vote délibératif](#))

Composantes et établissements-composantes avec intervention conseil central EPE (rôle de régulation)

- [EC] Titularisation MCF (conseils niveau 1 : [vote délibératif](#) ; assemblée du CS et du CFVU en formation restreinte : [vote délibératif](#) ssi refus titularisation niveau 1)
- [EC] Définition des profils de postes (CS : vérifie leur conformité avec la politique de l'établissement et au besoin, AR avec les composantes et établissements-composantes) → à intégrer dans le processus de dialogue de gestion

Recrutements titulaires

Pas de consensus GT RH

[EC] Résultats des COS et [E] des recrutement second degré ([Conseils niveau 1 : vote délibératif](#))

Question ouverte : possibilité de l'assemblée CS + CEVU en formation restreinte de ne pas valider un recrutement validé par les conseils de niveau 1 (à la fois pour les composantes et les établissements-composantes)

DOCUMENT DE
TRAVAIL

Recrutements non-titulaires

Commun EPE

Charte de recrutements contractuels E et EC (assemblée du CS et du CFVU en formation restreinte : [vote délibératif](#))

Recrutements des conférenciers invités (assemblée du CS et du CFVU en formation restreinte : vote délibératif sur avis composantes et établissements-composantes) → **vote délibératif conseils niveau 1 sans intervention conseil central EPE**

PAST composantes : résultats des commissions et indice de recrutement (assemblée du CS et du CFVU en formation restreinte : [vote délibératif](#)) → **vote délibératif conseils niveau 1 sans intervention conseil central EPE**

Composantes et établissements-composantes sans intervention conseil central EPE

Composition des commissions de recrutement (conseils niveau 1 : [vote délibératif](#))

Résultats des commissions de recrutements : ATER, CE et autres CDD (sauf PAST : cf. supra) (conseils niveau 1 : [vote délibératif](#))

Carrières titulaires

Commun EPE

[E + EC] Cadrage pour Congés Projets Pédagogiques (CPP) (CFVU (restreint ?) : [vote délibératif](#))

[EC] Cadrage PEDR (principes) (CS (restreint ?) : [vote délibératif](#))

[EC] Cadrage et contingent annuel CRCT* (assemblée du CS et du CFVU en formation restreinte : [vote délibératif](#))

[E] Cadrage et contingent annuel aménagement de service second degré* (assemblée du CS et du CFVU en formation restreinte : [vote délibératif](#))

* Le contingent annuel peut comprendre un volet pour l'ensemble des composantes et un volet par établissement-composante

Composantes et établissements-composantes sans intervention conseil central EPE

[EC] Reconstitution de carrière (conseils niveau 1 : [vote délibératif](#))

[EC] PEDR : attributions individuelles (conseils niveau 1 : [vote délibératif](#))

[EC] Eméritat (conseils niveau 1 : [vote délibératif](#))

[EC] Avancements : phase nationale (conseils niveau 1 : [vote délibératif](#))

Carrières titulaires

Etablissements-composantes / EPE

- [E + EC] CPP et CRCT : attributions individuelles (établissements-composantes : [vote délibératif](#) ; composantes : assemblée du CS et du CFVU **en formation restreinte*** : [vote délibératif sur avis composantes](#))
- [EC] Avancements : phase locale (*idem*)
- [EC] Détachements entrants et sortants (*idem*)
- [EC] Intégration dans le corps des EC (*idem*)
- *La demande du GT RH est de prévoir une formation restreinte aux membres non issus des établissements-composantes. Cette configuration est en infraction avec la législation.

Composantes et établissements-composantes avec intervention conseil central EPE (rôle de régulation)

- [E et EC] Mobilité interne (intercomposantes et inter-unités de recherche) (conseils niveau 1 : [vote délibératif](#). Assemblée CS et CEVU ssi avis composantes et/ou UR entrantes et sortantes divergents ou refus conseils niveau 1)
- [EC] Changement section CNU (conseils niveau 1 : [vote délibératif](#). Assemblée CS et CEVU ssi refus conseils niveau 1)
- [EC] Exeat (*idem*)
- [EC] Délégations (*idem*)
- [E] Aménagement de service second degré (préparation de thèse...) (conseils niveau 1 : [vote délibératif](#). Assemblée CS et CEVU ssi refus conseils niveau 1)

Carrières non-titulaires

A TRAITER LORS D'UNE PROCHAINE SEANCE DU GT RH

DOCUMENT DE
TRAVAIL

Propositions GT RH

- Création d'un CSA (Comité Social d'Administration, fusion des CT et CHSCT : cf. loi de transformation de la fonction publique) EPE
- Création de CSA établissements-composantes

Non encore traité par le GT RH:

- Compétences respectives en matière de lignes directrices de gestion (mobilité ; carrière)
- Charte de recrutement et de gestion des collègues BIATSS (titulaires ; non titulaires)
- Régime indemnitaire
- ... (à compléter, le cas échéant)

Avancements :

- Principe retenu d'une commission d'instruction des demandes d'avancement, émanation du CSE

Autres compétences CSA (hors recrutements et carrières) : à définir

Commission administrative paritaire : à traiter

DOCUMENT DE
TRAVAIL

**Détermination d'un bien commun EPE en matière de RH,
de politique sociale et de QVT**

Propositions du GT RH EPE*

- Politique commune de formation continue des personnels et catalogue commun
- Schéma pluriannuel politique handicap (dont politique de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap)
- Plan égalité professionnelle Femmes / Hommes
- Service de médecine de prévention
- Service commun d'action sociale
- Service partagé en direction des personnels en situation de handicap
- Commission sociale d'établissement
- Cellule signalement
- ...

A TERMINER LORS D'UNE PROCHAINE SEANCE DU GT RH

*Les conditions financières (contribution des établissements-composantes à certains des items mentionnés) n'ont pas été abordées dans le GT RH.